

Droit à une justice adaptée

## **LE DROIT DE L'ENFANT À VOIR SON INTÉRÊT SUPÉRIEUR ÊTRE PRIS EN COMPTE : QUEL IMPACT DANS LES PROCÉDURES JUDICIAIRES NEUCHÂTELOISES ?**

Reconnaître l'enfant comme sujet de droits pose différentes questions en lien avec la pratique des professionnel-le-s de la justice. Comment faire concrètement de son intérêt supérieur une considération primordiale ?

Quels critères permettent de mesurer l'impact positif ou négatif d'une décision à son sujet ? De quelle manière les enfants sont-ils entendus et appelés à influencer les décisions qui les concernent ? Ce séminaire a pour objectif de clarifier cette notion et proposera un focus sur des situations de délinquance juvénile et de séparations ou divorces des parents.



**JEUDI 18 FÉVRIER 2021**  
**13H30-17H00**

**VISIOCONFERENCE**

Inscriptions : en ligne (QR code), sur [www.publications-droit.ch](http://www.publications-droit.ch)  
ou par email à [droit.formation@unine.ch](mailto:droit.formation@unine.ch)

Intervenant-e-s

**Jean Zermatten**

Ancien Président du Comité des droits de l'enfant de l'ONU

**Sabrina Burgat**

Avocate, chargée d'enseignement, Université de Neuchâtel

**Michael Renk**

Médecin spécialiste en psychiatrie et psychothérapie d'enfants et adolescent-e-s

Avec la participation de

**Aline Sermet**

Avocate, collaboratrice scientifique à l'Institut international des droits de l'enfant

**Bastien Sandoz**

Juge au Tribunal régional du Littoral et du Val-de-Travers, Neuchâtel